

commentaires sur les priorités et les objectifs des négociations. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (CPAA) et le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI) ont tenu des audiences publiques dans tout le pays sur l'orientation future de la politique commerciale du Canada. Les résultats des consultations menées par le CPAA ont été consignés dans son rapport sommaire de mars 1999. Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a aussi terminé ses consultations et a déposé son rapport en août 1999. Le rapport du CPAECI contenait environ 45 recommandations auxquelles le gouvernement a donné réponse dans un rapport présenté au Parlement le 15 novembre dernier. Le gouvernement y présentait les objectifs et les priorités en matière de politique commerciale qui le guideront dans ses efforts en vue d'obtenir, pour ses produits et services, un accès aux marchés mondiaux qui soit à la fois plus facile et plus sûr. Le gouvernement continuera de préciser sa position à la lumière des résultats de son programme de consultations publiques.

Même si la plupart des membres de l'OMC s'attendaient à ce que des négociations commerciales étendues s'amorcent à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, les participants n'ont pu se mettre d'accord à Seattle. Ce retard a fait prendre conscience de la nécessité de raviver le soutien en faveur d'une libéralisation plus poussée du commerce et de l'investissement et de l'élaboration de règles multilatérales, l'objectif ultime étant l'expansion à terme du programme des négociations OMC. Suite à la réunion de Seattle, certains pays se sont intéressés à nouveau à des initiatives régionales et bilatérales de libéralisation du commerce. Les développements dans ce domaine seront suivis de près, mais les progrès devraient être modestes. De plus, on verra peut-être se multiplier les différends commerciaux entre les membres, parce que les dispositions de certains accords viendront à expiration et que la réunion de Seattle n'a pas réussi à donner le coup d'envoi à des négociations qui devaient résoudre certains des différends existants. Nous collaborerons étroitement avec nos partenaires commerciaux pour, d'une part, chercher à contenir tout accroissement du nombre de différends et, d'autre part, mobiliser des appuis et entretenir la dynamique en faveur de négociations élargies.

Trois éléments clés contribueront à rebâtir la base de soutien : la réalisation de progrès dans les dossiers dont s'occupe l'OMC (y compris l'application efficace et raisonnablement souple des accords existants, et la poursuite des efforts de facilitation du commerce); la

recherche de solutions aux problèmes des pays moins développés en leur facilitant l'accès aux marchés et en renforçant leur capacité, grâce entre autres à une assistance technique liée au commerce et à un Cadre intégré revigoré; des améliorations apportées à l'OMC même, sous la forme d'une transparence plus grande et d'une entente sur les modifications concernant l'Organe de règlement des différends (ORD). Il importera tout particulièrement que l'établissement des modalités relatives aux négociations prévues par l'Uruguay Round dans les secteurs de l'agriculture et des services, qui débiteront cette année, progresse de façon marquée.

Le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, cherche à obtenir l'appui des partenaires commerciaux du Canada afin de réaliser son objectif à moyen terme, lequel vise à renforcer le système commercial mondial et les marchés internationaux. Il souhaite mettre la libéralisation du commerce et l'élaboration de règles à contribution pour favoriser le développement durable et soulager la pauvreté. Ces efforts s'inscriraient dans le contexte de l'amélioration de la gouvernance, de l'infrastructure économique et sociale et de la cohérence des politiques nationales, ainsi que dans le contexte de politiques internationales bonifiées et d'une cohérence institutionnelle plus grande entre les organisations économiques, sociales et de développement. Un des éléments importants de cette action consistera à renforcer la structure de gestion et de prise de décisions de l'OMC.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Accord sur les technologies de l'information

L'Accord sur les technologies de l'information (ATI), signé en décembre 1996 lors de la Conférence ministérielle de Singapour, exige des signataires qu'ils éliminent les droits de douane et autres droits et frais à l'égard d'une vaste gamme de produits de ce domaine d'ici l'an 2000. Le Canada et 47 autres pays, qui représentent plus de 93 p. 100 des échanges internationaux dans ce secteur, ont appuyé cet accord, qui exige aussi que l'on élargisse la liste des produits visés, dans le cadre de ce qu'on a appelé la phase ATI II. En novembre 1998, le président du Comité de l'ATI a fait connaître une nouvelle liste fondée sur les propositions des membres. Elle couvre une large gamme de produits, notamment la machinerie et l'équipement pour l'assemblage des cartes de circuits imprimés, cer-